

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2008

MISE EN OEUVRE DU GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT - (n° 955)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 421

présenté par
M. Jacob, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 48

À l'alinéa 6, après le mot :

« environnement, »

insérer les mots :

« du recyclage, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose d'inscrire expressément la volonté de professionnaliser et de valoriser les métiers des filières de recyclage et de traitement.